



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Millas pour l'extension de la ZAE Los Palaus (Pyrénées-Orientales)

N°saisine : 2025-015042

N°MRAe : 2025AO122

Montpellier, le 13 octobre 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 10 juillet 2025, la communauté de communes Roussillon Clonflent a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Millas pour l'extension de la ZAE Los Palaus (Pyrénées-Orientales) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 10 octobre 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.